

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le dix-huit janvier deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de M. Jannick RABILLÉ, Maire.

Étaient présents : Mme BELOTEAU Marie, Mme BRIAUD Audrey, Mme BUTON Sandra, M. CHABOT Thierry, Mme CHARIE Stella, Mme DAHAI Laurence, M. FERRÉ Hervé, Mme GÉNÉRO Françoise, M. GOURAUD Éric, M. GUIET Cyrille, M. GUIONNET Anthony, M. JÉHU Gérard, Monsieur JUSTIN Jean-Gérard, M. RABILLÉ Jannick.

Excusés : Mme MINGUET Gaëlle (pouvoir à RABILLÉ Jannick), Mme FERRÉ Dolorès (suppléante), M. SEMEGA Amadou (suppléant).

Présents : 14

Votants : 15

Date de convocation : 18 janvier 2023

Madame Laurence DAHAI a été désignée secrétaire de séance.

**APPROBATION DE L'AVANT-PROJET SOMMAIRE
RELATIF A LA REHABILITATION DU PRESBYTERE**
Délibération n° 2023-01-23-001

Pour rappel, le conseil municipal a validé lors de sa séance du 25 juillet dernier la poursuite du projet de réhabilitation du presbytère.

Le projet en phase APS (avant-projet sommaire) a été présenté par le cabinet d'architecture ROTTELEUR le 19 décembre dernier.

L'estimatif des travaux s'établit, pour un montant total de 538 500 € HT, comme suit :

- Démolition : 28 000 €
- Structure : 83 000 €
- Isolation : 127 000 €
- Réseaux : 181 500 €
- Aménagement intérieur : 70 000 €
- Aménagement extérieur : 29 000 €
- Imprévus : 20 000 €

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Considérant la nécessité de réhabiliter le presbytère ;

Après en avoir délibéré, 1 ABSTENTION et 14 POUR, le Conseil Municipal :

Approuve l'avant-projet sommaire des travaux de réhabilitation du presbytère ;

Autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à l'application de cette décision ;

Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Maire, Jannick RABILLÉ



**Département de la Vendée
Arrondissement des Sables d'Olonne
COMMUNE DE SAINT VINCENT SUR GRAON
Conseil Municipal du 23 janvier 2023**

Envoyé en préfecture le 27/01/2023
Reçu en préfecture le 27/01/2023
Publié le 
ID : 085-218502771-20230123-20230123002-DE

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le dix-huit janvier deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de M. Jannick RABILLÉ, Maire.

Étaient présents : Mme BELOTEAU Marie, Mme BRIAUD Audrey, Mme BUTON Sandra, M. CHABOT Thierry, Mme CHARITÉ Stella, Mme DAHAI Laurence, M. FERRÉ Hervé, Mme GÉNÉRO Françoise, M. GOURAUD Éric, M. GUIET Cyrille, M. GUIONNET Anthony, M. JÉHU Gérard, Monsieur JUSTIN Jean-Gérard, M. RABILLÉ Jannick.

Excusés : Mme MINGUET Gaëlle (pouvoir à RABILLÉ Jannick), Mme FERRÉ Dolorès (suppléante), M. SEMEGA Amadou (suppléant).

Présents : 14

Votants : 15

Date de convocation : 18 janvier 2023

Madame Laurence DAHAI a été désignée secrétaire de séance.

**FINANCEMENT DE LA REHABILITATION DU PRESBYTERE ET DU PAVILLON
Délibération n° 2023-01-23-002**

Par délibération n°2023-01-23-002 en date du 23 janvier 2023, le Conseil Municipal a approuvé, à 1 ABSTENTION et 14 POUR, l'avant-projet sommaire des travaux de réhabilitation du presbytère.

Afin de financer ces travaux, Monsieur le Maire propose de solliciter plusieurs financements :

Dépenses		Recettes		
Détail par poste	Montant	Subventions	Montant	%
Démolition	28 000,00 €	DSIL	292 853,48 €	45,00 %
Structure	83 000,00 €	CONSEIL DEPARTEMENTAL PALULOS - Presbytère	123 859,20 €	19,03 %
Isolation	127 000,00 €	SYDEV	80 000,00 €	12,29 %
Réseaux dont 10 000€ pour l'alimentation en chauffage du pavillon	181 500,00 €			
Aménagement intérieur	70 000,00 €			
Aménagement extérieur	29 000,00 €			
Isolation pavillon	21 489,52 €			
Changement du transformateur électrique	32 030,00 €			
Maîtrise d'œuvre	53 766,00 €			
Contrôles	5 000,00 €			
Divers et imprévus	20 000,00 €			
		Sous-total	496 712,68 €	76,33 %
		Emprunt		
		Autofinancement	154 072,84 €	23,67 %
		Sous-total reste à charge de la collectivité	154 072,84 €	23,67 %
Total dépenses	650 785,52 €	Total Recettes	650 785,52 €	100,00 %

Département de la Vendée
Arrondissement des Sables d'Olonne
COMMUNE DE SAINT VINCENT SUR GRAON
Conseil Municipal du 23 janvier 2023

Envoyé en préfecture le 27/01/2023
Reçu en préfecture le 27/01/2023
Publié le
ID : 085-218502771-20230123-20230123002-DE



Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de la commande publique ;
Considérant la nécessité de réhabiliter le presbytère et le pavillon ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Sollicite l'attribution d'une subvention d'Etat au titre de l'année 2023, au taux de 45 % du montant total de l'opération soit 292 853.48 € relative à la réhabilitation du presbytère et du pavillon ;

Sollicite l'attribution d'une subvention du Conseil Départemental de la Vendée dans le cadre du programme de la PALULOS communale, au taux de 20 % du montant de l'opération, soit 123 859.20 € relative à la réhabilitation du presbytère ;

Approuve le plan de financement décrit ci-dessus ;

Dit que les travaux seront engagés après accord des financeurs ;

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2023 ;

Valide l'échéancier de réalisation pour un début des travaux en octobre 2023 et une fin de travaux en juillet 2024 ;

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'application de cette décision, y compris à produire un nouveau plan de financement ;

Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jannick RABILLÉ

